

**Procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ACP MKDO
17/06/2024
N° Entreprise 0677.590.233**

Vérification des procurations, détermination du quorum, validité de l'Assemblée.
Sont présents ou représentés 122 copropriétaires sur 245 représentants 11.196 quotités sur 20.100. L'assemblée Générale peut valablement délibérer et voter les points repris à l'ordre du jour.

Le double quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut valablement délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour.

Une nouvelle assemblée sera convoquée courant du mois de septembre.

La séance est levée à 20h00



Pour le syndic